



RAPPORT ANNUEL 2023-2024

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Trois orientations, deux axes transversaux et une préoccupation : former les esprits

La mission de l'école est avant tout de former des esprits; des personnes instruites, avec un bon jugement et une bonne capacité d'adaptation dans un monde en perpétuel changement. Dans quelques décennies, ils nous soigneront, répareront nos voitures, voteront les lois... et enseigneront à nos enfants. Le rôle des établissements scolaires est de les préparer à relever les défis actuels et futurs. Pensons à l'intelligence artificielle qui, il y a quelques années à peine, n'était qu'une vue de l'esprit. Aujourd'hui, elle risque d'avoir un impact important dans toutes les sphères de la société.

Pour préparer la relève, le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) a adopté son *Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027* (PEVR). Ce document phare s'articule autour de trois orientations : *Viser la réussite de tous les élèves, plus particulièrement celle des élèves en situation de vulnérabilité, Favoriser la santé et le bien-être des élèves et des membres du personnel et Poursuivre le déploiement des pratiques pédagogiques et managériales efficaces*. Par ailleurs, deux axes transversaux guident l'ensemble des actions : *Culture collaborative* et *Développement durable*. Ces cinq enjeux constituent l'ossature de ce mot signé par la présidente et la direction générale du CSSMB.

Réussite

Le CSSMB se réjouit de son excellent taux de diplomation et de qualification. Avec un résultat de 90,4 %, il continue de dépasser la cible de 90 % que s'est fixée le gouvernement québécois pour 2030. Ce succès est celui de tous les élèves : filles et garçons, élèves en situation de handicap et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, issus de milieux défavorisés ou de l'immigration. Il est du reste réjouissant de noter les succès des jeunes allophones, qui relèvent simultanément le défi de la langue et celui de la réussite, tout en obtenant des résultats similaires à ceux de l'ensemble de leurs camarades. Souvenons-nous que près des deux tiers des élèves du CSSMB n'ont pas le français comme langue maternelle.

Santé et bien-être

Il n'y a pas de réussite sans santé et bien-être; un élève qui est bien à l'école saura s'épanouir. Pour assurer un environnement propice à l'apprentissage, le CSSMB déploie de nombreuses actions. Au cours de la dernière année, il s'est doté du *Guide d'encadrement des entraîneuses et entraîneurs sportifs* et une adaptation destinée aux intervenantes et intervenants culturels est en cours de rédaction. Mentionnons également les travaux des chercheuses et chercheurs universitaires rattachés au Centre d'intervention pédagogique en contexte de diversité (CIPCD) du CSSMB. Au cours de la dernière année, ils ont développé des outils à l'intention des membres du personnel, notamment *Enseigner en contexte de diversité ethnoculturelle, comprendre pour mieux agir* et *La radicalisation menant à la violence chez les jeunes*.

Les membres du personnel ne sont pas en reste. Bien que le climat de travail soit très bon, le CSSMB a publié le guide *Civilité au travail*, déployé le programme de santé intégré Dialogue et poursuivi les activités de La cour des grands, un programme de loisirs corporatifs.

Des élèves heureux, épaulés par des membres du personnel qui le sont aussi, voilà une orientation gagnante.

Pratiques pédagogiques et managériales efficaces

La recherche scientifique démontre que les meilleures pratiques pédagogiques sont souvent toutes simples : fragmenter les contenus, poser des questions ou donner des exemples. C'est ce que comprennent les centaines d'enseignantes, enseignants et directions inscrits aux formations sur l'enseignement efficace. Évidemment, les moyens ont changé, la classe utilise maintenant des ordinateurs, des tablettes et des tableaux numériques interactifs, mais le cerveau fonctionne toujours de la même façon.

Le CSSMB se félicite de sortir des sentiers battus en déployant des pratiques managériales innovatrices. Par exemple, aux enjeux de recrutement de main-d'œuvre, il réagit en offrant des formations rémunérées au personnel des services de garde. Il poursuit par ailleurs sa collaboration avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) pour former des enseignantes remplaçantes et des enseignants remplaçants.

Culture collaborative

Le CSSMB est particulièrement fier de l'esprit de collaboration animant ses 103 établissements. Il en fait d'ailleurs son premier axe transversal. Pensons à la multitude de colloques sur les technologies, la douance, les arts ou l'enseignement hors les murs. La plateforme interne Environnement numérique d'apprentissage (ENA) s'enrichit tous les ans de plusieurs capsules sur des sujets éducatifs et administratifs, la plupart réalisées par des membres du personnel fiers de mettre leur expertise en partage. Mentionnons également les communautés de pratique (COP) où pédagogues et autres intervenantes ou intervenants échangent sur les mathématiques, le soutien au comportement positif (SCP) ou l'apprentissage de la lecture. Et que dire de la publication de plusieurs guides discutant de divers enjeux pédagogiques et administratifs ou encore de l'accueil de stagiaires et du mentorat offert par des employées et employés chevronnés.

Développement durable

Le deuxième axe transversal est le développement durable. Cette année, le CSSMB a collaboré avec l'École de technologie supérieure (ÉTS) pour mettre sur pied un programme court de deuxième cycle sur le sujet auquel les membres du personnel enseignant sont invités à s'inscrire. Le Centre de service continue à valoriser les actions dans les écoles, notamment en mettant en place une stratégie de labellisation visant à encourager les établissements à intégrer le développement durable dans leurs projets et activités régulières.

Le CSSMB a également recruté une ressource qui s'assure de réduire l'empreinte écologique des bâtiments, lors de leur construction, mais également pendant leur exploitation.

À venir en 2024-2025

Le monde de l'éducation continue de faire face à de nombreux enjeux, certains sont prévisibles, d'autres le sont moins. Dans notre boule de cristal, nous voyons l'intelligence artificielle, comment elle s'intégrera dans l'enseignement et dans le travail de bureau. Une équipe constituée de représentantes et représentants des établissements et des services réfléchit déjà à ces enjeux. La sécurité de l'information demeure préoccupante, nous ne ménageons aucun effort pour bien protéger nos infrastructures technologiques et nos données. Le recrutement demeure une priorité et le CSSMB continue d'être créatif et proactif pour attirer les talents et développer ceux qui œuvrent déjà au service des élèves ou qui gravitent autour des salles de classe.

Comme l'indique notre signature, nous bâtissons l'avenir en préparant les jeunes générations aux mondes d'aujourd'hui et de demain. Pour s'exprimer sur différents sujets et vivre la démocratie, différentes plateformes s'ajouteront à ce qui est déjà en place, en plus de l'adoption d'une politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire (automne 2024).

Un immense merci

La réussite est le résultat d'une longue équation. Elle commence avec le personnel en service direct aux élèves, auquel s'ajoute celui des services qui offrent les conditions favorisant la réussite. On doit aussi mentionner le conseil d'administration, lequel porte un regard général sur les enjeux, de même que les partenaires du CSSMB qui accompagnent les familles. Puis il y a les élèves travaillant fort et leurs parents présents pour les encourager et les aider à surmonter les obstacles. Sans l'engagement de toutes les variables de cette équation, la somme serait bien inférieure à 90,4 %.

À toutes et à tous, nous disons merci.



Jean-Philippe Blanchette
Président du Conseil d'administration



Paul St-Onge
Directeur général par intérim

Table des matières

1. Présentation du Centre de services scolaire	7
1.1 Le Centre de services scolaire en bref	7
1.2 Faits saillants	7
1.3 Services éducatifs et autres services	12
2. Gouvernance du Centre de services scolaire	18
2.1 Conseil d'administration.....	18
2.2 Autres comités de gouvernance.....	22
2.3 Code d'éthique et de déontologie.....	26
2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics.....	26
3. Résultats	27
3.1 Plan d'engagement vers la réussite.....	27
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence	31
3.3 Procédure d'examen des plaintes	33
4. Utilisation des ressources.....	34
4.1 Répartition des revenus du Centre de services scolaire	34
Les objectifs de la répartition annuelle des revenus.....	34
Les principes de la répartition annuelle des revenus.....	34
Les critères servant à déterminer les montants alloués	34
4.2 Ressources financières	35
4.3 Gestion et contrôle des effectifs	37
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	38
4.5 Ressources matérielles et informationnelles	38
Annexe 1.....	40

Le CSSMB est fier d'opter pour une écriture épicienne.

Liste des sigles et acronymes

AEP	Attestation d'études professionnelles
ASP	Attestation de spécialisation professionnelle
CA	Conseil d'administration
CAG	Centre d'acquisitions gouvernementales
CCQ	Commission de la construction du Québec
CCSEHDAA	Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
CEA	Centre d'éducation des adultes
CÉGEP	Collège d'enseignement général et professionnel
CÉRE	Comité d'engagement pour la réussite des élèves
CFMS	Certificats de formation à un métier semi-spécialisé
CFP	Centre de formation professionnelle
CGTSIM	Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal
CIPCD	Centre d'intervention pédagogique en contexte de diversité
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
COP	Communautés de pratiques
CSSMB	Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys
DEP	Diplôme d'études professionnelles
DES	Diplôme d'études secondaires
EDA	Éducation des adultes
EHDA	Élèves handicapés ou avec difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
ENA	Environnement numérique d'apprentissage
ETP	Élèves équivalent temps plein
FAD	Formation à distance
FGA	Formation générale des adultes
FP	Formation professionnelle
ILSS	Intégration linguistique, scolaire et sociale
LIP	Loi sur l'instruction publique
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
PEVR	Plan d'engagement vers la réussite
PFAE	Programme de formation axée sur l'emploi
PTRDI	Plan triennal de répartition et destination des immeubles
RAC	Reconnaissance des acquis et des compétences
RCR	Réanimation cardiorespiratoire
RÉCIT	Réseau éducation collaboration innovation technologie
SAEFC	Service aux entreprises et de formation continue
SAJC	Service des affaires juridiques et corporatives
SARCA	Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement
SASAF	Services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français
SOS	Service de l'organisation scolaire
SRÉ	Service des ressources éducatives
SRF	Service des ressources financières
SRH	Service des ressources humaines
SRI	Service des ressources informatiques
TEVA	Transition école vie active
TI	Technologies de l'information
TNI	Tableau numérique interactif
TSA	Trouble du spectre de l'autisme
UEMPT	Une école montréalaise pour tous

1. Présentation du Centre de services scolaire

1.1 Le Centre de services scolaire en bref

Deuxième plus grand centre de services scolaire au Québec, le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB) chapeaute 75 écoles primaires, 15 écoles secondaires, 3 écoles spécialisées, 6 centres de formation professionnelle (CFP) et 4 centres d'éducation des adultes (EDA). En 2023-2024, ces 103 établissements ont accueilli 70 525 élèves. Ces derniers proviennent de 159 pays et parlent 135 langues maternelles. Le CSSMB compte 12 126 membres du personnel, dont 6194 enseignantes et enseignants. L'information sur chacun des établissements est présentée sur le [site Internet](#) du CSSMB.

1.2 Faits saillants

L'année scolaire 2023-2024 se révèle riche en initiatives. Bien qu'elles soient variées, toutes visent un objectif : favoriser la réussite des élèves. C'est vrai dans les services éducatifs comme dans les services administratifs.

1.2.1 Secteur des jeunes

Le Service des ressources éducatives (SRÉ) forme, accompagne et conseille le personnel des établissements. Il assure une vigie et veille ainsi à ce que le CSSMB demeure à l'avant-garde pour remplir sa mission éducative. Au cours de l'année, le SRÉ a réalisé une grande diversité de projets et d'accompagnements afin d'assurer le bien-être et la réussite des élèves. Les faits saillants ci-dessous en témoignent.

- Inscription de plus de 300 personnes à trois journées de formation offertes avant la rentrée officielle du personnel des établissements au mois d'août. Les enseignantes et enseignants sans brevet en enseignement ont assisté à des ateliers de préparation à la fonction enseignante, tandis que d'autres intervenantes et intervenants, qui travaillent dans les classes d'adaptation scolaire, ont suivi des formations en lien avec les besoins des élèves. Plus de 30 formatrices et formateurs se sont affairés à préparer le contenu et les animations pour soutenir l'insertion professionnelle des nouveaux collègues.
- Présentation de la *Démarche santé et bien-être* au ministre de l'Éducation du Québec (MEQ), aux dirigeantes et dirigeants de centres de services scolaires et à divers partenaires dans le cadre d'une journée de mobilisation sur la violence et l'intimidation. On y a abordé la question de la prévention de la violence, laquelle a évolué pour devenir une approche positive, globale et systémique. On a insisté sur l'importance d'une pratique organisationnelle efficace et sur la démarche d'accompagnement. Une direction d'école secondaire a témoigné des retombées dans son milieu.
- Animation de la vignette clinique *Explorer la santé et le bien-être comme clés d'action pour la réussite éducative*, offerte par des conseillères et conseillers, en collaboration avec le secteur Acquisition de talents du Service des ressources humaines. Les participantes et participants du CSSMB et d'autres venus d'ailleurs ont découvert des outils pertinents qui peuvent transformer leur approche éducative. Cette présentation de la mise en œuvre

d'une des priorités du *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) donne l'occasion de présenter le travail collaboratif et innovant du CSSMB.

- Le plan de rattrapage du MEQ a permis à plusieurs élèves de recevoir des services de tutorat, de soutien linguistique, d'orthopédagogie et des services professionnels individuels ou de groupe. Des camps pédagogiques pour le service à l'apprentissage du français ont été organisés lors de la semaine de relâche et durant l'été. Ces projets soutiennent les orientations du PEVR en lien avec les élèves plus vulnérables et le bien-être des petits et des grands.
- Lancement du *Bilan des interventions en éducation spécialisée* et du *Guide d'accompagnement*, en présence de plus d'une centaine d'éducatrices et d'éducateurs spécialisés, de représentantes et représentants de la Direction générale, du SRÉ, du Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau et du Service des affaires juridiques et corporatives. Le bilan et le guide d'accompagnement permettent de transmettre des informations objectives et essentielles afin de favoriser le développement optimal des élèves. Cette démarche assure l'uniformité des pratiques dans les différents milieux.
- Création d'un comité formé de psychoéducatrices, psychoéducateurs et psychologues pour rédiger un protocole balisant les interventions à mener dans le cas d'idéations suicidaires chez les élèves âgés de 5 à 13 ans. Ce dernier a fait l'objet d'un atelier présenté à plus de 70 professionnelles et professionnels du CSSMB à l'ensemble des directions des écoles primaires et secondaires et devant plus de 100 personnes lors d'une communauté de pratique nationale. Des formations pour les professionnelles et professionnels, sur l'évaluation du risque, ont également bonifié les pratiques. Le projet a reçu le Prix Dominique Trudel, remis par l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. Cette distinction souligne une publication récente visant l'amélioration de la pratique par le développement de connaissances.
- Classement des dossiers des élèves HDAA du secondaire. L'opération est réalisée pour la première fois par le SRÉ, en vue de l'année scolaire 2024-2025. En centralisant ainsi le service, on assure un meilleur continuum aux élèves. Quelque 1200 dossiers ont été analysés afin de déterminer quels sont les meilleurs services à offrir à ces élèves dans les classes de soutien aux apprentissages (SAA). Le travail est réalisé en concertation avec les écoles, lesquelles assurent la mise en place des moyens nécessaires à la réussite des élèves par la différenciation pédagogique.
- Participation de 500 personnes au Colloque douance *Répondre aux besoins des élèves doués, pas si sorcier*. Une soixantaine de conférencières et conférenciers provenant du CSSMB et de l'extérieur ont animé 40 ateliers portant sur des sujets aussi variés que l'accélération scolaire, l'intégration des élèves doués en classe, contrer l'ennui ou favoriser l'atteinte du plein potentiel. Le colloque a été organisé en partenariat avec Haut potentiel Québec, l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et l'Association québécoise pour la douance.

- Distribution de 55 000 paires de lunettes à l'occasion de l'éclipse solaire. Cette démarche a été accompagnée d'une offre de formation à des activités pédagogiques pour le personnel enseignant et les membres du personnel des services de garde. Cet accompagnement a permis à plusieurs élèves, intervenantes et intervenants de mieux comprendre le phénomène.
- Soutien à l'implantation du programme *Culture et citoyenneté québécoise* (CCQ) auprès des enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire. Plus de six journées de formation ont été offertes; 1000 membres du personnel enseignant y ont participé.
- Recrutement de deux agentes et agents de développement affectés au programme Transition école vie active (TEVA). Ces derniers ont créé un microsite Internet et organisé la première journée de réflexion et de concertation TÉVA, réunissant des actrices et acteurs des secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle.
- Développement de formations, d'offre d'accompagnement et de services-conseils pour les élèves ayant une déficience visuelle et déploiement d'une offre de service en audiologie, avec l'ajout d'une audiologiste pour assurer le dépistage des élèves avec des troubles auditifs (service en paliers et dépistage) et l'accompagnement de ceux-ci dans les classes.
- Présentation des services des partenaires de la santé (Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS)) à toutes les directions d'établissement.

1.2.2 Formation générale des adultes

Le Service de la formation générale des adultes (FGA) répond aux besoins éducatifs, professionnels et sociaux des élèves âgés de 16 ans et plus. Les faits saillants ci-dessous témoignent de l'engagement de ce service.

- Distribution d'ordinateurs, de portables et de Chromebooks dans les classes du Centre d'éducation des adultes (CEA) Outremont, dans le cadre du *Projet WOW*, réalisé en collaboration avec le Réseau éducation collaboration innovation technologie (RÉCIT).
- Création du projet *Classe transition* soutenant le passage du secondaire vers le centre d'éducation des adultes (CEA Champlain), en collaboration avec le SRÉ et l'école secondaire Monseigneur-Richard.
- Animation à la Maison Véro & Louis, dans le cadre du programme *Participation sociale* offert par le CEA LaSalle.
- Accueil de plus de 1940 élèves équivalent temps plein (ETP) en francisation, à temps complet et à temps partiel.
- Relances téléphoniques, par les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA), de 197 élèves non inscrits dans les cohortes 6 et 7 ans.
- Remise de 210 diplômes d'études secondaires et de 276 certificats de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS).

1.2.3 Formation professionnelle et Service aux entreprises et de formation continue

Le Service de la formation professionnelle (FP) épaulé les six CFP du CSSMB, lesquels offrent près de 50 programmes. Le Service aux entreprises et de formation continue (SAEFC) propose quant à lui des services-conseils et des formations sur mesure axées sur les besoins de développement de la main-d'œuvre des organisations. Les formations sont offertes dans les CFP, à distance et dans les entreprises. Ces services sont dynamiques, comme en témoignent les faits saillants ci-dessous :

- Mise en place d'un programme d'études, rémunérées par le CSSMB, permettant d'obtenir la qualification d'éducatrice ou d'éducateur en milieu scolaire pour les membres du personnel. L'obtention d'une telle qualification permet à ces intervenantes et intervenants de répondre aux besoins en effectifs d'aide à la classe.
- Diffusion de formations sur la santé mentale pour les équipes psychosociales des centres, offertes en partenariat avec la Direction régionale de santé publique.
- Investissement de 800 000 \$ pour les installations du programme d'attestation d'études spécialisées (AES) en réfrigération du CFP de Lachine.
- Obtention de médailles aux olympiades canadienne des métiers et des technologies :
 - ✓ Or et médaille RBC (meilleur résultat du Québec, toutes compétitions confondues) en infographie;
 - ✓ Argent en technologies de l'information (TI) - Applications de logiciels bureautiques (secrétariat);
 - ✓ Or en photographie secondaire;
 - ✓ Or en photographie postsecondaire.
- Offre de nouveaux programmes : Soins de barbe et techniques de coupe (AEP), Retraitement des dispositifs médicaux (DEP), Installation de systèmes frigorifiques (AEP) et Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux (AEP).
- Entente avec les universités pour offrir des crédits additionnels aux enseignantes et enseignants au baccalauréat en enseignement en formation professionnelle et technique.
- Rénovation du CFP de Verdun – édifice Galt pour accueillir les programmes d'études en esthétique, coiffure, épilation, soins de barbe et photographie.
- Atteinte de l'objectif du PEVR, à savoir un taux de réussite de 86 % à la première passation.

1.2.4 Services administratifs

Sans être en contact direct avec les élèves, le personnel des services administratifs met en place les conditions favorables permettant aux établissements de se consacrer à leur mission éducative. Les faits saillants ci-dessous en témoignent.

- Élaboration d'un tableau de bord afin de piloter les indicateurs du PEVR, mais également de suivre la réussite des élèves sous différents angles.
- Lancement de la trousse entraîneuses et entraîneurs sportifs, laquelle comprend un guide d'encadrement à l'intention des directions d'établissement, un dépliant sur le rôle modèle et une trousse pour les entraîneuses et entraîneurs sportifs.

- Rencontre des écoles secondaires pour améliorer les pratiques entourant la planification de l'horaire-maître (choix de cours, tâches du personnel enseignant, élaboration des contraintes, choix des locaux, classement des élèves, etc.). On facilite ainsi le travail des directions et on harmonise les pratiques pour qu'elles soient plus efficaces.
- Déploiement d'un projet-pilote visant à doter les établissements de gestionnaires administratifs en support aux directions, afin de contribuer à la saine administration des écoles. Le recrutement s'étant fait à l'interne, cette initiative constitue également une forme de reconnaissance professionnelle.
- Accompagnement des écoles par le Service des ressources financières (SRF), pour la planification de la facturation concernant le crédit pour les projets pédagogiques.
- Cartographie de toutes les opérations et actions effectuées à partir du moment où le parent remplit le formulaire d'admission, jusqu'au transfert du dossier à l'école. Cette démarche a pour objectif d'optimiser le processus et de prendre le virage numérique (aucun papier) dans un horizon rapproché.
- Offre de la carte OPUS gratuite aux élèves du secondaire, afin d'assurer l'équité entre les élèves qui ont droit au transport gratuit en autobus scolaire et ceux ayant droit à l'aide au transport. Elle assure une plus grande mobilité des élèves et elle leur permet de participer aux différentes activités de l'école.
- Capitaine Mitaine, l'organisme philanthropique du CSSMB, distribue près de 3000 items hivernaux neufs aux écoles des milieux défavorisés et vient ainsi en aide aux élèves dans le besoin.
- Élaboration et diffusion de formations offertes en mode présentiel et en ligne, ainsi que de capsules d'information corporative et de contenus pédagogiques disponibles dans ces deux formats.
- Élaboration d'une démarche concertée afin de soutenir l'expérience d'accueil et d'intégration du personnel des établissements.
- Intégration des nouvelles conventions collectives 2023-2028, dont, notamment, l'ajout de postes en enseignement régulier à statut particulier et en aide à classe.
- Lancement du *Guide civilité au travail*, qui a pour objectif de promouvoir la civilité et de responsabiliser tous les membres du personnel à l'importance d'assurer un climat de travail sain et respectueux.
- Déploiement d'un nouveau programme d'aide aux membres du personnel et à leur famille.
- Conception d'un outil de suivi budgétaire pour traiter les appels d'offres et les bons de commande.
- Organisation de rencontres de préparation des budgets, en petits groupes, pour les écoles primaires et secondaires.
- Traitement de 5 000 feuilles de temps par période de paie, en lien avec la gestion du plan de rattrapage.
- Publication, par le Bureau des communications, de trois guides pour soutenir les établissements et les services. Les documents *La rédaction épïcène*, *Les communications en ligne*, de même que *La gestion des médias sociaux* sont également disponibles en ligne. Déploiement d'applications de surveillance avancées pour renforcer la sécurité informatique.
- Déploiement du virage infonuagique de la gestion documentaire. Plus de 11 521 681 fichiers sont analysés et on instaure de nouvelles structures documentaires et des

- processus pour les 104 espaces serveur des établissements et ceux des 22 services. L'opération nécessite l'accompagnement et la formation du personnel.
- Création d'un site Internet regroupant l'ensemble des programmes de formation offerts en FP au CSSMB, afin de faciliter la démarche de recherche des personnes désireuses de débiter un parcours scolaire. *Ma passion, mon métier* présente les programmes des six CFP et offre des informations sur les cours et les centres.
 - Lancement d'un projet exploratoire sur l'intelligence artificielle générative, son utilisation par les services administratifs et le personnel enseignant.
 - Mise en place de points de services pour offrir un support informatique de proximité aux établissements.
 - Aménagement d'espace et de classes : une nouvelle école primaire en construction, une nouvelle école secondaire, trois projets d'agrandissement d'écoles primaires et un projet d'agrandissement d'une école secondaire, sans oublier l'ouverture d'une centaine de classes dans les écoles existantes. À cela s'ajoute le déménagement temporaire de l'école Victor-Thérien, en attendant que des travaux majeurs y soient réalisés.
 - Coordination des travaux sur l'enveloppe du bâtiment et la fenestration de l'école Notre-Dame-de-la-Garde.
 - Réfection de trois façades de l'école secondaire Dorval-Jean-XXIII – édifice Jean-XXIII.
 - Inspection des composantes de 62 bâtiments et réalisation d'expertises pour faire le point sur la vétusté des bâtiments et assurer une meilleure planification des travaux à venir.
 - Approbation, par le ministère de l'Éducation, de 34 projets liés aux actifs immobiliers (construction et agrandissement d'écoles, de même que travaux majeurs (toitures, façades, etc.)), pour un total de 86 M\$.
 - Réalisation d'un projet de fiche de cadencement des équipements, à savoir la mise en place d'une procédure de sécurisation des équipements mécaniques et électriques des bâtiments.
 - Revalorisation du mobilier défraîchi (pupitres, classeurs, armoires, etc.), une opération réalisée dans une optique de développement durable.

1.3 Services éducatifs et autres services

Les voies de la réussite se multiplient. Les élèves, jeunes ou adultes, qu'ils soient en classes ordinaires, d'accueil ou pour élèves HDAA, reçoivent une multitude de services qui leur assurent un milieu scolaire enrichissant, stimulant et épanouissant, répondant à leurs besoins.

1.3.1 L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire et spécialisé

Les 93 écoles préscolaires-primaires, secondaires et spécialisées du CSSMB accueillent 49 672 élèves. Le préscolaire 4 ans est offert, selon différentes modalités, dans certaines écoles ciblées; six classes sont ajoutées en 2023-2024.

Le personnel des écoles encadre et guide les élèves dans l'apprentissage et l'acquisition de connaissances variées, conformément au régime pédagogique et aux programmes prévus par le MEQ. Ancrées dans leur milieu et dédiées à l'épanouissement des élèves, les équipes-écoles les aident à se développer et à s'enrichir, tout autant de compétences que d'amitiés. Des écoles offrent également différents types de programmes, par exemple en arts, en sport et en sciences ou encore l'enseignement alternatif.

Un plan d'accompagnement pédagogique global, en lien avec le PEVR et les projets éducatifs, est élaboré en collaboration avec toutes les directions des écoles du secteur jeune. De ce plan se déploient des formations, de l'accompagnement et du soutien-conseil tout au long de l'année scolaire. Ainsi, des plans d'action personnalisés aux écoles sont mis en œuvre, tant au primaire qu'au secondaire. Ils sont suivis par l'équipe de la Direction générale, laquelle collabore avec les directions d'écoles et le SRÉ. Les cibles du PEVR et les objectifs des projets éducatifs sont la source de ces actions.

Cette année, le CSSMB a mis en place des rencontres personnalisées avec des orthopédagogues, au moment de l'inscription, auxquelles participent plus de 4000 élèves : discussion sur le parcours scolaire avec les familles, évaluation des compétences langagières en français et observation des manifestations susceptibles d'orienter les services aux élèves HDAA lors de leur arrivée à l'école. Parallèlement, les parents bénéficient d'une rencontre avec une technicienne ou un technicien en travail social, afin de comprendre le système scolaire québécois et d'être orientés vers les services sociaux en soutien à l'arrivée des familles issues de l'immigration.

1.3.2 Les services complémentaires

Quelque 417 membres du personnel professionnel œuvrent au SRÉ afin de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages. Pour ce faire, les services complémentaires offrent quatre types de service :

- de soutien, qui visent à assurer à l'élève des conditions propices d'apprentissage;
- de vie scolaire, qui visent le développement de l'autonomie et du sens des responsabilités de l'élève, de sa dimension morale et spirituelle, de ses relations interpersonnelles et communautaires ainsi que de son sentiment d'appartenance à l'école;
- d'aide à l'élève, qui visent à l'accompagner dans son cheminement scolaire et dans son orientation scolaire et professionnelle ainsi que dans la recherche de solutions aux difficultés qu'il rencontre;
- de promotion et de prévention, qui visent à donner à l'élève un environnement favorable au développement de saines habitudes de vie et de compétences qui influencent de manière positive sa santé et son bien-être.

Étant donné la pénurie de main-d'œuvre en psychologie et en orthophonie, le CSSMB offre également un service centralisé de soutien-conseil et d'évaluation afin de soutenir les milieux, lorsque le besoin s'en fait sentir.

1.3.3 Les services culturels

Le CSSMB établit des partenariats avec des organismes culturels, des musées, des artistes, des écrivains et des bibliothèques de la région, afin de permettre aux élèves de vivre des expériences artistiques et pédagogiques authentiques et diversifiées.

1.3.4 Les services de garde et de surveillance des dîneurs

Les services de garde et de surveillance des dîneurs sont offerts dans tous les établissements primaires du CSSMB. Ils assurent un soutien aux familles des élèves, notamment en offrant à ceux qui le désirent un lieu adéquat et le soutien nécessaire pour leur permettre de réaliser leurs travaux scolaires après la classe.

Ces services font partie du milieu de vie des élèves et contribuent, dans le cadre du projet éducatif de l'école, à leur développement global, et ce, tant aux niveaux cognitif, langagier, physique et moteur, que social, affectif et moral. Les services de garde sont offerts lors des journées de classe et des journées pédagogiques.

En milieu défavorisés, certains élèves ont accès à un dîner offert à prix modique.

1.3.5 L'adaptation scolaire

En adaptation scolaire, en plus des services offerts aux jeunes en difficulté d'adaptation et/ou d'apprentissage présentant des besoins particuliers, le personnel du SRÉ accompagne les milieux et collabore à divers projets de développement afin de répondre aux besoins des élèves HDAA et de développer leur plein potentiel. Le SRÉ est en constante recherche des meilleurs outils pour supporter les élèves. Par exemple : le développement et la mise en place d'un nouveau continuum pour élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), soit celui pour les classes du continuum SAA-DIL-COM-LAN (soutien aux apprentissages-déficience intellectuelle légère-communication-langage).

1.3.6 Les services offerts aux élèves issus de l'immigration

Le CSSMB développe et met en place plusieurs services pédagogiques liés aux besoins des élèves issus de l'immigration, de même qu'en intégration linguistique scolaire et sociale (ILSS). Par exemple :

- Organisation de la planification et de l'arrivée de l'élève au CSSMB : inscription centralisée et rencontre avec l'élève pour effectuer une évaluation langagière;
- Orientation et soutien des classements, des choix pédagogiques et des pratiques efficaces en lien avec l'enseignement en milieu plurilingue;
- Préparation des ouvertures de classes;
- Mise en place des COP pour le soutien linguistique;
- Offre de soutien aux élèves en situation de grand retard scolaire;
- Conception et partage de capsules vidéo qui orientent la mise en place de protocoles d'accueil impliquant tout le personnel d'intervention de l'école;
- Travail avec des intervenantes et intervenants communautaires scolaires qui assurent un lien « école-famille-communauté »;
- Travail de développement et de collaboration du SRÉ auprès des directions d'établissement et du Service de l'organisation scolaire afin d'identifier la nature des besoins pour le soutien à l'apprentissage de la langue française (révision de toutes les valeurs des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) pour l'ensemble des élèves du CSSMB).

En 2013, le CSSMB a mis en place son propre centre de recherche appliquée. Six groupes de travail composent le Centre d'intervention pédagogique en contexte de diversité ([CIPCD](#)). Leurs activités s'articulent principalement autour d'enjeux liés à la diversité ethnoculturelle et linguistique en contexte scolaire. Les trois principaux mandats sont : la recherche, le transfert de connaissances scientifiques et la formation. Une chercheuse ou un chercheur universitaire, de même qu'un membre du personnel du CSSMB sont coresponsables de chacun des groupes qui bénéficient également de l'accompagnement d'autres partenaires.

1.3.7 Le soutien aux écoles en milieu défavorisé

Quelque 45 écoles en milieu défavorisé bénéficient d'allocations financières supplémentaires de la part du MEQ, du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM) et d'Une école montréalaise pour tous (UEMPT) afin que chaque enfant puisse développer son potentiel, peu importe l'environnement socioéconomique dans lequel il évolue.

Ces sommes permettent d'ajouter des ressources humaines pour appuyer les équipes dans leurs différentes interventions. Elles favorisent également la mise en place de projets et d'activités dans les écoles.

1.3.8 L'enseignement à la maison

En 2023-2024, les parents de 101 élèves du secondaire et de 127 élèves du primaire ont entrepris les démarches nécessaires auprès du MEQ pour scolariser leurs enfants à la maison et obtenir l'autorisation de les dispenser de fréquenter un établissement scolaire. L'enseignement à la maison génère une variété de demandes, telles que le prêt de matériel scolaire et l'accès à des services de professionnels.

Parallèlement, le Ministère demande aux parents d'inscrire leurs enfants aux épreuves obligatoires (français de 4^e année du primaire, français et mathématiques de 6^e année du primaire et français de 2^e année du secondaire). Cette décision implique que les centres de services, en plus de l'administration et de la correction des épreuves, organisent des activités de familiarisation et de préparation pour les élèves. S'ajoute à la coordination de ces épreuves, celle de toutes les autres matières à sanction permettant l'obtention du diplôme d'études secondaires (DES) comme les arts, l'éducation physique et à la santé et l'univers social.

1.3.9 Le parcours de formation axé sur l'emploi

Le personnel du SRÉ accompagne les milieux et collabore à divers projets de développement stratégique afin de répondre aux besoins des élèves HDAA âgés de 15 ans et plus, dans le but de favoriser le développement de leur plein potentiel scolaire et de leurs compétences en termes d'employabilité. Par exemple, des formations institutionnelles déployées en partenariat avec le Service de la FP, pour les élèves de la formation aux métiers semi-spécialisés : des formations offertes par ASP construction, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et de réanimation cardiorespiratoire (RCR) en milieu de travail sont proposées. De plus, de concert avec la FGA, un processus de transition entre la formation préparatoire au travail et le CEA est planifié, diffusé et révisé. Enfin, un comité de valorisation du parcours de formation axé sur l'emploi (PFAE) est mis sur pied. Celui-ci a, entre autres, revu le contrat de stage et développé de nombreux outils à l'intention des intervenantes et intervenants concernés par ce dossier.

1.3.10 La formation générale des adultes

La FGA épaulé les quatre CEA dans leur mission. Le service, dont relèvent entre autres les SARCA, travaille en étroite collaboration avec les services de la FP et le SRÉ pour assurer une transition harmonieuse des élèves entre les secteurs. La FGA est destinée aux personnes âgées de 16 ans et plus, et vise à répondre à divers besoins éducatifs et professionnels. Elle offre une gamme de services allant de l’alphabétisation à l’obtention d’un diplôme d’études secondaires (DES), en passant par la préparation aux études postsecondaires et professionnelles. La FGA permet également d’acquérir des compétences essentielles pour l’intégration et le maintien en emploi, ainsi que le développement de l’autonomie et de la participation sociale. La FGA joue un rôle important dans la formation continue des adultes, élèves, employées et employés du CSSMB.

1.3.11 La formation professionnelle et le service aux entreprises et la formation continue

Le service de la formation professionnelle (FP) assure une vision commune et partagée de la réussite personnelle et professionnelle des élèves.

Le recrutement d’élèves en FP demeure un défi, particulièrement en contexte de plein emploi. Afin d’assurer la vitalité des programmes de formation professionnelle et de réussir l’une des visées de ce secteur qui est de combler les besoins en main-d’œuvre qualifiée, le CSSMB s’est doté d’une équipe (CSSMB International) dédiée au recrutement d’élèves étrangers. Elle constitue un apport considérable et essentiel à la réussite de la mission de la FP. Ces élèves, fort précieux pour les établissements permettent, la plupart du temps, de combler et de démarrer des cohortes, assurant ainsi une main-d’œuvre locale et étrangère dans les différents secteurs.

Afin de répondre aux nouvelles réalités et aux divers changements, notamment le contexte du marché du travail, la clientèle diversifiée et l’ère numérique, le Service de la FP du CSSMB travaille en étroite collaboration avec les CFP et le SAEFC.

La mission du SAEFC est de déployer l’expertise des CFP et d’en faire bénéficier les entreprises sur le territoire du CSSMB en leur proposant une offre de formation innovante.

1.3.12 La reconnaissance des acquis et des compétences

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) permet d’obtenir une reconnaissance officielle des compétences en lien avec celles d’un programme d’études. Établie en fonction des objectifs de l’élève, elle permet d’identifier les compétences maîtrisées et celles à acquérir. La RAC s’adresse à toute personne ayant développé des compétences liées à un programme de formation, sans avoir obtenu l’attestation ou le diplôme québécois correspondant à ses apprentissages.

1.3.13 Les services d’accueil, de référence, de conseil et d’accompagnement

Les SARCA épaulent l’adulte dans sa démarche de retour aux études ou d’intégration dans le système scolaire québécois, vers la réalisation d’un projet scolaire et professionnel. Le service s’adresse aux adultes peu scolarisés ou sans diplôme québécois, qui ne sont inscrits dans aucun centre de FGA.

1.3.14 La formation à distance

La formation à distance (FAD) permet à tout élève, âgé de 16 ans ou plus, d'atteindre son objectif scolaire, selon ses disponibilités et l'horaire qui lui convient. Les élèves s'y inscrivent pour obtenir leur DES ou pour acquérir les préalables à l'admission au cégep ou à la formation professionnelle.

2. Gouvernance du Centre de services scolaire

Le CSSMB est dirigé par un conseil d'administration (CA) de 15 membres, auquel se joignent le directeur général et un membre du personnel d'encadrement, sans droit de vote. En fonction de leurs intérêts et compétences, les membres du CA s'impliquent dans les comités de travail. Le CSSMB compte également sur les travaux de différents comités composés de membres du personnel et de ressources externes. Enfin, le comité de parents fait entendre le point de vue des familles.

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

Parents	Liste des membres
Jean-Philippe Blanchette	Représentant du District Est et président
Dalia Ramy	Représentante du District Nord-Est et vice-présidente
Anne Hortense Ebena	Représentante du District Nord-Ouest
Jérôme Pépin	Représentant du District Sud-Est
Romain Nanta	Représentant du District Sud-Ouest

Membres du personnel	Liste des membres
Frédéric L'Hérault	Représentant des directions d'établissement
Michel Turcotte	Représentant du personnel d'encadrement
Marie-Claude Vigneault	Représentante du personnel professionnel
Marie-France Leroux	Représentante du personnel de soutien (jusqu'au 23 septembre 2023)
Maryam Seyfaee	Représentante du personnel de soutien (à partir du 16 avril 2024)
Naouel Magherbi	Représentante du personnel enseignant

Membres de la communauté	Liste des membres
Caroline Trudel	Représentante de la communauté (milieu municipal, santé et services sociaux ou affaires)
Christian Ruel	Représentant de la communauté (gouvernance éthique, gestion des risques et gestion des ressources humaines)
Ghislain Laporte	Représentant de la communauté (expertise financière, comptable, gestion des ressources financières ou matérielles)
Jean-Denis Constantin	Représentant de la communauté (milieu communautaire, sportif ou culturel)
Yu Cai Tian	Représentant de la communauté (18 à 35 ans)

Direction générale et secrétaire générale	Liste des membres (sans droit de vote)
Paul St-Onge	Directeur général par intérim
Marie-Josée Villeneuve	Directrice générale adjointe et secrétaire générale
Chantal Barhoum	Représentante du personnel d'encadrement (sans droit de vote)

Calendrier des séances tenues

Le CA s'est réuni à neuf occasions : sept séances ordinaires et deux séances extraordinaires.

- 27 juin 2023*
- 29 août 2023
- 24 octobre 2023
- 12 décembre 2023
- 30 janvier 2024
- 27 février 2024*
- 26 mars 2024
- 14 mai 2024
- 25 juin 2024

*Séances extraordinaires

Décisions du conseil d'administration

Les membres du CA déterminent les grandes orientations du CSSMB, veillent à la qualité des services et contribuent à la gestion des ressources. Au fil des rencontres, ils se penchent sur des dizaines de dossiers.

Juin 2023

- Désignation de la présidence du CA.
- Désignation de la vice-présidence du CA.
- Désignation des membres au comité de vérification du CA.

Août 2023

- Adoption des modifications administratives aux actes d'établissement du CEA Champlain et de l'école secondaire Monseigneur-Richard.
- Adoption de l'aide au transport en vertu de l'article 299 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) pour l'année scolaire 2023-2024.
- Désignation des membres aux comités de travail du CA.

- Désignation des membres au comité consultatif de transport.
- Désignation de la présidence du comité de vérification et organisation scolaire.

Octobre 2023

- Octroi du contrat de construction pour la mise à niveau du système de production de chaleur et rénovation de l'enveloppe extérieure de l'école primaire Beau-Séjour – édifice Nord.
- Octroi du contrat de construction pour une réfection majeure au CEA de LaSalle – édifice Clément.
- Désignation de la présidence des comités de travail.
- Dépôt du rapport annuel de la Protectrice de l'élève.

Décembre 2023

- Affectation des surplus et déficits des établissements au 30 juin 2023.
- Acceptation des états financiers du CSSMB, au 30 juin 2023.
- Octroi du contrat de construction pour la rénovation du perron et remplacement de l'enveloppe extérieure de l'école primaire Gentilly – édifice de la Présentation.
- Demande de financement pour le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.
- Sélection de l'architecte – Projet de maintien des bâtiments à l'édifice Strathcona.
- Sélection de l'architecte – Projet majeur au CFP Léonard-De Vinci – édifice de la Côte-Vertu.
- Sélection des ingénieurs en civil et structure – Projet de maintien des bâtiments de la rue Barré et Projet majeur au CFP Léonard-De Vinci – édifice de la Côte-Vertu.
- Sélection des ingénieurs en mécanique et électrique – Projets de maintien de l'édifice Strathcona et projet majeur au CFP Léonard-De Vinci – édifice de la Côte-Vertu.
- Adoption de la modification administrative d'un acte d'établissement pour l'école primaire Lajoie.
- Adoption de la modification d'un acte d'établissement pour l'école primaire Sainte-Geneviève Sud.
- Adoption de la modification administrative d'un acte d'établissement pour le CFP de Verdun.

Janvier 2024

- Adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition d'équipements audiovisuels et solutions numériques interactives.
- Octroi du contrat de construction pour la réfection du système de ventilation et du drainage extérieur de l'école primaire Harfang-des-Neiges – édifice Gouin.
- Adoption des recommandations du traitement des demandes de choix d'école provenant des élèves du territoire d'appartenance de l'école primaire Sainte-Geneviève Sud.
- Dépôt du rapport annuel 2022-2023.

Février 2024

- Adoption de la modification des actes d'établissement du CFP des métiers de la santé, de l'école secondaire Félix-Leclerc et de l'école spécialisée John-F.-Kennedy.

Mars 2024

- Adoption du budget révisé du CSSMB pour l'année scolaire 2023-2024.
- Adoption des Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins du CSSMB pour l'année scolaire 2024-2025.
- Octroi de contrat pour le service d'installation de tableaux numériques interactifs (TNI), écrans plats interactifs et téléviseurs.

Mai 2024

- Adoption du projet de consolidation des organigrammes des services.
- Autorisation du maintien et de la poursuite de certaines activités durant la période du 22 juillet au 2 août 2024 inclusivement.
- Octroi du contrat de construction pour la réfection de la piscine et la rénovation de l'aménagement intérieur et de la plomberie de l'école secondaire Pierre-Laporte.
- Octroi de contrat pour les services spécialisés en nettoyage d'urgence après sinistre.
- Adoption du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2025-2028, incluant la liste des écoles et des centres.
- Adoption du calendrier des séances du CA 2024-2025.

Juin 2024

- Approbation des budgets des établissements pour l'année scolaire 2024-2025.
- Octroi du contrat de construction pour le réaménagement des bureaux du Service des ressources matérielles Ouest – Édifice de l'école secondaire de l'Altitude.
- Octroi d'un contrat pour le contrôle et l'extermination de parasites.
- Adoption des critères d'inscription 2025 -2026 du CSSMB.
- Adoption des critères d'inscription 2025-2026 du Collège Saint-Louis.
- Adoption des critères d'inscription 2025-2026 de l'école primaire Guy-Drummond.
- Adoption des critères d'inscription 2025-2026 de l'école primaire Jonathan.
- Adoption des critères d'inscription 2025-2026 de l'école primaire Nouvelle-Querbes.
- Adoption des critères d'inscription 2025-2026 de l'école primaire des Saules-Rieurs.
- Adoption de la modification aux actes d'établissement du CEA Jeanne-Sauvé et du CFP de Lachine.
- Adoption de la modification administrative d'un acte d'établissement de l'école primaire des Marguerite.
- Aide au transport en vertu de l'article 299 de la LIP pour l'année scolaire 2024-2025.
- Octroi de contrat de transport scolaire 2024-2025 à 2027-2028 – Les Autobus Séguin Inc.
- Octroi de contrat de transport scolaire 2024-2025 à 2027-2028 – Transport scolaire Élite Ltée.

- Octroi de contrat de transport scolaire 2024-2025 à 2027-2028 – Cie Transbus (1986) Inc.
- Octroi de contrat du service de transport scolaire par berline.
- Adoption de l’amendement du calendrier des séances du CA 2024-2025.
- Rapport du comité de travail des ressources humaines sur l’application de l’article 193.1 de la Loi de l’instruction publique – évaluation du directeur général par intérim 2023-2024.

2.2 Autres comités de gouvernance

Le CA a composé les trois comités de travail prévus par la LIP : comité de gouvernance et d’éthique, comité de vérification et organisation scolaire et comité des ressources humaines. Il a également mis sur pied le comité des ressources éducatives. Le CSSMB compte aussi quatre comités prévus par la LIP : comité consultatif de gestion, comité consultatif des services aux élèves HDAA, comité consultatif de transport et comité de parents.

■ Liste des comités du conseil d’administration et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité de gouvernance et d’éthique	Caroline Trudel, membre du CA et présidente du comité Anne Hortense Ebena, membre du CA Chantal Barhoum, membre participant non-votant Michel Turcotte, membre du CA Frédéric L'Hérault, membre du CA Marie-Josée Villeneuve, directrice générale adjointe et secrétaire générale Marie-Hélène Lambert, directrice du Service des affaires juridiques et corporatives (SAJC) et secrétaire générale adjointe
Comité de vérification et organisation scolaire	Ghislain Laporte, membre du CA et président du comité Dalia Ramy, membre du CA et vice-présidente du comité Caroline Trudel, membre du CA Chantal Barhoum, membre participant non-votant Jean-Denis Constantin, membre du CA Jérôme Pépin, membre du CA Paul St-Onge, directeur général par intérim
Comité des ressources humaines	Yu Cai Tian, membre du CA et président du comité Anne Hortense Ebena, membre du CA Christian Ruel, membre du CA Ghislain Laporte, membre du CA Romain Nanta, membre du CA Nelly Admo, directrice du Service des ressources humaines (SRH)

Comité des ressources éducatives	Dalia Ramy, membre du CA et présidente du comité Jérôme Pépin, membre du CA Marie-Claude Vigneault, membre du CA Naouel Magherbi, membre du CA Sylvie Gagné, directrice par intérim du SRÉ
----------------------------------	--

■ Liste des comités du centre de services scolaire et de leurs membres

Nom du comité	Liste des membres
Comité consultatif de gestion	Paul St-Onge, directeur général par intérim Alain Lavoie, directeur général adjoint Danielle Roberge, directrice générale adjointe Éric Lauzon, directeur général adjoint Marie-Josée Villeneuve, directrice générale adjointe Stéphanie Lapointe, directrice générale adjointe par intérim Ensemble des directions d'établissement et de service Autres membres du personnel-cadre, selon les dossiers
Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CÉRE)	Stéphanie Lapointe, directrice générale adjointe par intérim Caroline Lépine, enseignante à l'école spécialisée Rose-Virginie-Pelletier Jeanne Fiola, enseignante à l'école primaire au Trésor du Boisé Sébastien Gagnon, agent de développement au SRÉ Karine-Emmanuelle Garryer, attachée d'administration au Service des ressources informatiques (SRI) Josée Lapierre, directrice de l'école primaire des Marguerite Annik Bissonnette, directrice de l'école secondaire Saint-Laurent Simona-Mihaela Magureanu, directrice du CEA Jeanne-Sauvé Mélina Bergeron Gervais, directrice adjointe du CFP des Carrefours Sylvie Gagné, directrice par intérim du SRÉ Priscilla Côté, coordonnatrice au SRÉ Thomas Renaud, enseignant au CEA Outremont Véronique Gohier, enseignante au CFP de Lachine Justine Gosselin-Gagné, chargée de projet universitaire au CIPCD Membres invités : François Medzalabenleth, directeur du Service de la FGA Ian Fortin, directeur du Service de la FP, formation continue et du SAEFC Nancy Meilleur, directrice adjointe du Bureau de statistiques et d'imputabilité Nelly Admo, directrice du SRH Erica Beuleu, analyste à la Direction générale Sandra Stocco, chargée de projet Jean Milette, conseiller en communications au Bureau des communications
Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)	Halgan Mohamed Wais, parent Franklin Roland, parent Bachar Saouaf, parent

	<p>Katherine Rochette, parent Rachida Nacer, parent (jusqu'au 1^{er} mai 2024) Annie Lacasse, parent Isabelle Médeiros, parent Wei Wang, parent Isabelle Sénécal, parent Sylvain Gaboriau, parent Raymond Gomis, parent Martha Cadieux, parent Julien Carrière, Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau Catherine Chayer, Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal Jean-Philippe Viau, Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal Simon Séguin, Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal Marie-Ève Collin, Syndicat du personnel professionnel de l'éducation du Nunavik et de l'ouest de Montréal Julie Tremblay, Syndicat du personnel professionnel de l'éducation du Nunavik et de l'ouest de Montréal Isabelle Girard, directrice adjointe d'établissement Anne-Lyse Levert, directrice adjointe du SRÉ</p>
Comité consultatif de transport	<p>Anne-Hortense Ebena, représentante du CA Marie-Claude Vigneault, représentante du CA Estelle Beaudry, représentante de la Société de transport de Montréal Louis Bourgeault, représentant du comité de parents Christine Villiard, directrice d'établissement Nathalie Provost, directrice du Service de l'organisation scolaire (SOS)</p>
Comité de parents	<p>Mindy Lamer, Académie Saint-Clément Mounir Mechmach, au Trésor-du-Boisé Sarah-Anne Orlando, Beaconsfield Amira Beghdadi, Beau-Séjour Chantale Rivest, Bois-Franc-Aquarelle Nadine Guertin, Catherine-Soumillard Julie Campeau, Cavelier-De LaSalle (jusqu'au 18 avril) Mélissa Pilon, Chanoine-Joseph-Théorêt Françoise Michaud, Collège Saint-Louis Jeannie Papigatuk, Dalbé-Viau Philippe Lamy, de la Mosaïque Elie Eshaghpour, de l'Altitude Anne Kadima, de l'Odyssée Raymonde Gomis, de l'Orée-du-Parc Martine Riendeau, des Amis-du-Monde Herbert Romaric Tene Naoussi, des Berges-de-Lachine Marie-Claude Desaulniers, des Coquelicots Steve-Ramses Foloh-Kitio, des Découvreurs Anne-Hortense Ebena, des Grands-Êtres Audrey Vallières, des Marguerite Frédéric Poulin, des Saules-Rieurs Éric Mathieu, des Sources Marie-Ève Bergeron, Dollard-Des Ormeaux</p>

Jonathan Hume, du Bois-de-Liesse
Simon Martineau, du Bout-de-l'Isle
François Houle, du Grand-Chêne
Mélanie Tremblay, du Petit-Collège
Lyne Beauchamps, Édouard-Laurin
Roukieta Sawdogo, Émile-Nelligan
Juliette-Hermine Fongang-Djoufack, Enfant-Soleil
Fayçal Boutenbat, Félix-Leclerc
Victorine Flore Djoko Youdom, Gentilly
Yves Plourde, Guy-Drummond
Nadia El Jilali, Harfang-des-Neiges
Louis Bourgeault, Hébert
Rawand Akiki, Henri-Beaulieu
Serge Aboa, Henri-Forest
Laurence Monast-Desrosiers, Île-des-Sœurs
Melissa Klamm, Jacques-Bizard
Dominic Roussel, Jardin-des-Saints-Anges
Abdelmoutalib Lachehab El Idrissi, Jean-Grou
Patrick Dextras-Paquette, Jonathan
Nina Ioussoupova, Jonathan-Wilson
Yan Ouellette, John-F.-Kennedy
Marie Forest, Joseph-Henrico
Marie-Ève Lavoie, Katimavik
Stacy Collins, Laurendeau-Dunton
Sonia Talbi, Laurentide
Zeïnabou Ndao Tall, Lévis-Sauvé
Shahrazad Alijani, Marguerite-Bourgeoys
Hala Jawlakh, Monseigneur-Richard
Tania Naim, Mont-Royal
Mélanie Renaud-Maussenet, Murielle-Dumont
Jérôme Pépin, Notre-Dame-de-la-Garde
Geneviève Lajeunesse, Notre-Dame-de-la-Paix
Véronique Gélinas, Notre-Dame-de-Lourdes
Catherine-Annik Pagé, Notre-Dame-des-Rapides
Alexandre Grenon, Nouvelle école secondaire LaSalle
Jacinthe Harnois, Nouvelle-Querbes
Stéphanie Peillon, Paul-Gérin-Lajoie-d'Outremont
Komla Avoumatsodo, Perce-Neige
Julien Véronneau, Pierre-Laporte
Wiame El-Haouat, Pointe-Claire
Cynthia Pietrovito, Saint-Clément-Est
Étienne Chabot, Saint-Clément-Ouest
Viviane Fournier-Poirier, Sainte-Catherine-Labouré
Valérie Chartrand, Sainte-Genève-Sud
Simon Martineau, Saint-Georges
Barbara Klemba, Saint-Gérard
Jean-François Dupont-Viel, Saint-Germain-d'Outremont
Muriel El Khoury, Saint-Laurent
Alexandre Turgeon, Saint-Louis
Alex Ligory Amirtha Nathar, Saint-Luc
Adriana Lanza, Saint-Rémi
Kathlene Marcelo-Vidal, Terre-des-Jeunes
Nahoual Rahali, Très-Saint-Sacrement (jusqu'au 8 février 2024)
Alyssa Merilees, Victor-Thérien

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Le règlement du MEQ sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du CA d'un centre de services scolaire francophone est entré en vigueur le 10 mars 2022. Également, conformément à ce règlement, un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie a été formé (Règle de régie interne en annexe).

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Conformément à la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics, le Conseil des commissaires du CSMB a adopté, en juin 2019, une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les membres du personnel du CSSMB. Cette procédure vise à mettre en place des mécanismes facilitant la divulgation des actes répréhensibles. Au cours de l'année scolaire 2023-2024, aucune dénonciation n'a été transmise à la responsable du suivi des divulgations.

■ Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics

Reddition de comptes 2021-2022 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	0
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4:	0
a° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
b° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
c° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
d° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
e° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
f° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	0
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

Le PEVR 2023-2027 est constitué de trois orientations, découpées en 14 cibles à atteindre d'ici 2027.

3.1.1 Résultats du plan d'engagement vers la réussite

- *Orientation Viser la réussite de tous les élèves, plus particulièrement celle des élèves en situation de vulnérabilité*

Indicateurs ministériels

Objectif	Indicateur	Cible 2027	Résultats 2019-2020 Cohorte 2012 suivie jusqu'en juin 2019	Résultats 2020-2021 Cohorte 2013 suivie jusqu'en juin 2020	Résultats 2021-2022 Cohorte 2014 suivie jusqu'en juin 2021	Résultats 2022-2023 Cohorte 2015 suivie jusqu'en juin 2022	Résultats 2023-2024 Cohorte 2016 suivie jusqu'en juin 2023
Augmenter le taux de diplomation et de qualification après 7 ans des élèves de moins de 20 ans	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans 	91 %	88,8 %	88,2 %	88,8 %	90,9 %	90,4 %
Augmenter le taux de diplomation et de qualification après 7 ans des élèves HDAA (avec un plan d'intervention)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans des élèves avec un plan d'intervention 	76 %	72,0 %	70,2 %	72,6 %	76,0 %	75,5 %
Augmenter le taux de diplomation et de qualification après 7 ans des garçons	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans des garçons 	88 %	85,6 %	84,3 %	86,0 %	87,7 %	86,9 %
Augmenter le taux de diplomation et de qualification en 7 ans des élèves de milieux défavorisés	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans des élèves de milieux défavorisés	83 %	80,3 %	82,1 %	79,0 %	85,9 %	85,8 %
Augmenter le taux de	Taux de diplomation et de	90,5 %	89,4 %	88,7 %	90,3 %	91,3 %	89,9 %

diplomation et de qualification des immigrants de 1 ^{re} génération	qualification après 7 ans des immigrants de 1 ^{re} génération						
Augmenter la proportion des élèves de 4 ^e année du primaire qui obtiennent un résultat final entre 70 % et 100 % en français (compétence <i>Lire</i>) 	Proportion des élèves de 4 ^e année qui obtiennent un résultat final entre 70 % et 100 % en français (compétence <i>Lire</i>) 	74 %	n. d.	72,4 %	73,5 %	72,0 %	74,0 %
Augmenter la proportion des élèves de 6 ^e année du primaire qui obtiennent un résultat final entre 70 % et 100 % en mathématique (compétence <i>Résoudre une situation-problème</i>) 	Proportion des élèves de 6 ^e année du primaire qui obtiennent un résultat final entre 70 % et 100 % en mathématique (compétence <i>Résoudre une situation-problème</i>) 	78 %	n. d.	76,8 %	76,3 %	79,0 %	83,0 %
Augmenter la proportion des élèves de la 2 ^e secondaire qui obtiennent un résultat final entre 70 % et 100 % en français (compétence <i>Écrire</i>) 	Proportion des élèves de la 2 ^e secondaire qui obtiennent un résultat final entre 70 % et 100 % en français (compétence <i>Écrire</i>) 	60 %	n. d.	58,6 %	57,7 %	55,5 %	55,5 %

*En 2019-2020, les résultats de fin d'année figuraient sous la forme R (réussi) ou NR (non réussi), par conséquent, pour cette période, la proportion d'élèves ayant obtenu un résultat final entre 70 % et 100 % ne peut être calculée.

Objectif	Indicateur	Cible						
Augmenter le taux de réussite et de persévérance des élèves de la formation générale des adultes	Taux de réussite et de persévérance des élèves de la formation générale des adultes	70 %	Cohorte 2016-2017 suivie jusqu'en 2017-2018	Cohorte 2017-2018 suivie jusqu'en 2018-2019	Cohorte 2018-2019 suivie jusqu'en 2019-2020	Cohorte 2019-2020 suivie jusqu'en 2020-2021	Cohorte 2020-2021 suivie jusqu'en 2021-2022	Cohorte 2021-2022 suivie jusqu'en 2022-2023
			69,3 %	63,8 %	65,8 %	56,0 %	74,7 %	69,2 %
Augmenter le taux d'obtention du diplôme d'études professionnelles (DEP) après 3 ans*	Taux d'obtention du diplôme d'études professionnelles (DEP) après 3 ans 	84 %	Cohorte 2016-2017 suivie jusqu'en 2018-2019	Cohorte 2017-2018 suivie jusqu'en 2019-2020	Cohorte 2018-2019 suivie jusqu'en 2020-2021	Cohorte 2019-2020 suivie jusqu'en 2021-2022	Cohorte 2020-2021 suivie jusqu'en 2022-2023	
			82,5 %	83,1 %	79,8 %	75,3 %	80,9 %	

*La cible ministérielle porte sur le taux d'obtention d'un diplôme de formation professionnelle après trois ans, incluant les diplômes d'études professionnelles (DEP), les attestations d'études professionnelles (AEP) et les attestations de spécialisation professionnelle (ASP) alors que la cible du PEVR du CSSMB porte uniquement sur l'obtention des DEP après trois ans.

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2019-2020	Résultats 2020-2021	Résultats 2021-2022	Résultats 2022-2023	Résultats 2023-2024
Augmenter le taux de réussite à la première passation lors d'évaluation aux fins de sanction en formation professionnelle	Taux de réussite à la première passation	86 %	82,9 %	84,3 %	84,7 %	85,5 %	86,0 %

■ Orientation Favoriser la santé et le bien-être des élèves et des membres du personnel

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2022-2023	Résultats 2023-2024
Veiller à assurer un sentiment de bien-être auprès des élèves dans leur milieu d'apprentissage	Taux de participation des élèves de niveau secondaire à un projet pédagogique particulier	75 %	46 %	47 %
Veiller à assurer un sentiment de bien-être auprès du personnel dans leur milieu de travail	Sentiment de bien-être auprès du personnel		n. d.	n. d.

*Cette cible devrait porter sur la proportion d'écoles et de centres ayant recours au référentiel du ministère de l'Éducation sur le bien-être de l'élève. Or, à l'heure actuelle, ce référentiel n'a pas encore été diffusé.

Jusqu'à présent, le CSSMB a proposé aux écoles primaires et secondaires d'utiliser l'outil Bonnes pratiques/Santé et bien-être. Ce dernier sert à faire un autodiagnostic et permet de dégager des pistes pour soutenir et accompagner la direction et son équipe dans la mise en place d'actions efficaces, lesquelles se déclinent dans le Plan santé et bien-être, incluant le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

■ **Orientation Poursuivre le déploiement des pratiques pédagogiques et managériales efficaces**

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2023-2024
Engager le personnel dans une démarche concertée de développement professionnel en cohérence avec les priorités des établissements et des services	Proportion d'établissements et de services engagés dans une démarche concertée de développement professionnel.	100 %	Résultat qualitatif

Explication des résultats

Les données compilées dans les tableaux ci-dessus présentent les résultats après la première année du PEVR 2023-2027. Bien que les cibles à atteindre en 2027 soient ambitieuses, les données de 2023-2024 indiquent que certaines sont déjà atteintes, voire surpassées. L'enjeu durant les prochaines années est donc de maintenir ou de rehausser ces résultats. Dans la plupart des cas, le CSSMB est à moins d'un point de pourcentage de la cible; l'atteinte apparaît donc à portée de main. Seule la *Proportion des élèves de la 2^e secondaire qui obtiennent un résultat final entre 70 % et 100 % en français (compétence Écrire)* présente un écart significatif par rapport à la cible ministérielle. Cela dit, le CSSMB dispose des moyens nécessaires pour soutenir la réussite et veille à tout mettre en œuvre pour atteindre l'ensemble des cibles.

Au fil des ans, le CSSMB s'est doté d'outils favorisant la réussite : un plan d'action pédagogique en lien avec le SRÉ est réalisé avec toutes les écoles, c'est-à-dire une offre de soutien aux équipes en lien avec les disciplines scolaires, un travail d'intervention précoce soutenu par les principes de la réponse à l'intervention (RAI), les services pour les élèves HDAA et l'accompagnement en proximité des points de service. Finalement, une offre de service riche en contenus est proposée aux services complémentaires, par exemple le CIPCD. S'ajoutent la démarche en enseignement efficace et le déploiement du soutien au comportement positif dans les écoles. Aussi, le Bureau de statistiques et d'imputabilité assure un suivi des indicateurs et met à la disposition des intervenantes et intervenants un portrait étoffé de la réussite dans tous les établissements, permettant ainsi à l'organisation d'appuyer ses décisions sur des informations de qualité. Le taux de participation des élèves de niveau secondaire à un projet pédagogique particulier est de 47 % alors que la cible ministérielle est de 75 % en 2026-2027. Le CSSMB est conscient que les passions des élèves constituent un important vecteur de réussite; c'est pourquoi les 15 écoles secondaires du CSSMB travaillent à bonifier l'offre de programmes particuliers à saveur artistique, scientifique et sportive.

Au secteur des adultes, les cibles sont toutes en voie d'être atteintes. À la FGA, le taux de réussite et de persévérance est à moins d'un point de la cible; à la FP, le taux de réussite à la première

passation est déjà atteint. Seul l'indicateur *Taux d'obtention du diplôme d'études professionnelles après trois ans* présente un écart significatif par rapport à la cible ministérielle. Le secteur de la FP a toutefois déployé différentes mesures favorisant la réussite des élèves à la FP, par exemple un suivi rigoureux de la réussite des élèves par l'entremise de tuteurs de groupe et de portraits de classe permettant de détecter rapidement les élèves à risque, les conseillères et conseillers pédagogiques accompagnent les équipes enseignantes dans la mise en place de pratiques efficaces telles que les évaluations en aide à l'apprentissage, les récupérations préventives et la différenciation pédagogique. Autant de pratiques qui ont stimulé la diplomation des élèves du CSSMB qui se situe maintenant à 8,6 points au-dessus de la moyenne du Québec (secteur public).

3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Les cibles du Ministère sont intégrées dans celles du PEVR.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

Au cours de l'année 2023-2024, dans les 93 écoles primaires, secondaires et spécialisées du CSSMB, 96 plaintes relatives à un acte d'intimidation ou de violence ont été signalées à la Direction générale. Par ailleurs, 28 plaintes relatives à un acte de violence à caractère sexuel ont également été signalées à la Direction générale.

Nom de l'établissement scolaire (nombres d'élèves de l'établissement)	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Henri-Forest (324)		Moins de 10 événements déclarés	
Pierre-Rémy (399)	Moins de 10 événements déclarés		
Martin-Bélanger (265)			100 % (passé directement au Protecteur régional de l'élève)
Paul-Jarry (306)		Moins de 10 événements déclarés	
Très-Saint-Sacrement (393)	Moins de 10 événements déclarés		
L'Eau-Vive (282)	Moins de 10 événements déclarés		
du Petit-Collège (583)		Moins de 10 événements déclarés	
Guy-Drummond (485)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	
Saint-Germain-d'Outremont (332)	Moins de 10 événements déclarés		
des Amis-du-Monde (631)			100 %
Chanoine-Joseph-Théorêt (284)	Moins de 10 événements déclarés		

Île-des-Sœurs (697)		Moins de 10 événements déclarés	
des Marguerite (968)		Moins de 10 événements déclarés	50 %
Monseigneur-Richard (1487)	Moins de 10 événements déclarés		100 %
Dollard-Des Ormeaux (520)		Moins de 10 événements déclarés	
du Grand-Chêne (411)		Moins de 10 événements déclarés	
Émile-Nelligan (481)	Moins de 10 événements déclarés		50 %
Gentilly (663)			100 % (passé directement au Protecteur régional de l'élève)
Murielle-Dumont (563)	Moins de 10 événements déclarés		
Saint-Rémi (601)			100 % (passé directement au passé directement au Protecteur régional de l'élève)
du Bout-de-l'Isle (335)			100 % (passé directement au passé directement au Protecteur régional de l'élève)
Dorval-Jean-XXIII (1310)	Moins de 10 événements déclarés		50 %
de l'Altitude (1003)	Moins de 10 événements déclarés	Moins de 10 événements déclarés	
Édouard-Laurin (330)	Moins de 10 événements déclarés		100 %
Henri-Beaulieu (453)	Moins de 10 événements déclarés		
Laurentide (472)	Moins de 10 événements déclarés		
au Trésor-du-Boisé (832)	Moins de 10 événements déclarés		
Pierre-Laporte (1451)		Moins de 10 événements déclarés	

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Le CSSMB multiplie les actions pour lutter contre l'intimidation et la violence.

- Accompagnement de 13 écoles secondaires et de 5 écoles primaires dans la démarche Santé et bien-être, par une équipe composée de conseillères et de conseillers pédagogiques, de même que d'agentes et d'agents de planification, de programmation et de recherche de la Santé publique. Ce partenariat novateur permet aux milieux de faire l'inventaire des actions menées en prévention-promotion et de bonifier les activités offertes aux élèves dans le développement de leurs compétences sociales et émotionnelles.
- Déploiement d'une nouvelle offre de formation pour les surveillantes et surveillants d'élèves au secondaire, sur la surveillance active et bienveillante. Les équipes-écoles

du secondaire peuvent aussi bénéficier d'un état de situation et d'une capsule de formation destinée à l'ensemble du personnel scolaire.

- Poursuite de l'implantation de EKIPage, un outil novateur développé par une équipe de conseillers pédagogiques afin de permettre une appropriation du Référent EKIP (actions de promotion de santé et de bien-être ainsi que de prévention de problèmes chez les jeunes d'âge scolaire). EKIPage a fait l'objet d'un partage auprès de plusieurs autres centres de services.
- Formations offertes aux éducatrices et éducateurs spécialisés, au personnel professionnel et à la direction, afin de maintenir un haut niveau de qualité dans les interventions menées en situation de violence, d'intimidation, de violence à caractère sexuel et de sextage.
- Accompagnement des écoles secondaires sur les bonnes pratiques liées à la prévention de la violence par le biais d'une communauté de pratique formée d'éducatrices et éducateurs spécialisés du secondaire, accompagnés par des expertes et experts, des conseillères et conseillers pédagogiques et des psychoéducatrices du service-conseil EDA.
- Promotion de la santé mentale en poursuivant le déploiement du *Guide de la santé mentale en milieu scolaire* dans les établissements, à l'aide de psychologues, d'ambassadrices et d'ambassadeurs. Des capsules de formation, un site Internet rempli de ressources et les chroniques mensuelles, *Jasons santé mentale*, sont quelques-uns des moyens déployés pour aborder ce sujet.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

L'adoption de la Loi sur le protecteur national de l'élève a apporté de grands changements dans le processus de traitement des plaintes dans les centres de services scolaires. Conformément à la Loi, une responsable du traitement des plaintes a été nommée par le CA du CSSMB. Cette dernière avait comme mandat d'implanter les changements prévus à la loi : mise en place du nouveau processus, vigie afin de respecter les délais de traitement des plaintes, déploiement de plusieurs registres permettant de documenter le traitement des plaintes ainsi que diffusion du nouveau processus au niveau des parents et élèves. L'ensemble des actions a été réalisé au cours de la dernière année, permettant ainsi aux parents et élèves de bien connaître le processus, de se sentir écoutés et de contribuer ensemble à la recherche des meilleures options possibles.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du Centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

- Accorder aux établissements la plus grande latitude possible dans les choix budgétaires qu'ils exercent dans le cadre de leur mission éducative, leurs mandats et leurs responsabilités.
- Établir, a priori, les principes et les critères de répartition des ressources dans un souci d'équité entre les établissements.
- Mettre à la disposition des services et des comités les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

- Appliquer les principes en conformité avec les orientations adoptées par le CA, dans le respect des lois, règlements, conventions collectives, politiques et procédures.
- Tenir compte des besoins exprimés par les établissements, des inégalités sociales et économiques, de la convention de partenariat entre le CSSMB et les ministères concernés et des conventions de gestion et de réussite éducative conclues avec les établissements.
- Considérer le volume d'activités financées par le MEQ, les autres organisations gouvernementales, les entreprises privées et les individus.
- Respecter ce qui est requis pour assurer le bon fonctionnement du CSSMB et pour gérer les activités qui incombent à sa gestion.

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Dans les établissements, les règles budgétaires comprennent un mode de financement pour : les enseignantes et les enseignants, le personnel autre qu'enseignant, les dépenses de fonctionnement, le mobilier, l'appareillage, l'outillage, les ajustements récurrents et non récurrents et les conseils d'établissement. Dans les écoles primaires et secondaires s'ajoutent des mesures tenant compte de spécificités significatives. Enfin, pour les services, les règles budgétaires comprennent un mode de financement pour les responsabilités propres à chacun d'entre eux. Les écarts budgétaires des services sont intégrés au résultat financier global du CSSMB.

4.2 Ressources financières

ÉTAT DES RÉSULTATS ET ÉTAT DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS	
Pour l'exercice clos le 30 juin 2024	
\$	
REVENUS	
Subvention de fonctionnement du MEQ	634 589 335
Subvention d'investissement	16 713 065
Autres subventions et contributions	349 827
Taxe scolaire	90 565 814
Droits de scolarité et frais de scolarisation	14 971 533
Ventes de biens et services	43 903 728
Revenus divers	8 338 032
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	38 183 588
TOTAL DES REVENUS	847 614 922
CHARGES	
Activités d'enseignement et de formation	365 990 116
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	199 025 284
Services d'appoints	65 461 243
Activités administratives	37 597 630
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	104 665 239
Activités connexes	70 315 717
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	2 008 011
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-5 739
TOTAL DES CHARGES	845 057 501
EXCÉDENT DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS	2 557 421
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice déjà établi	12 706 127
EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	15 263 548

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	
Au 30 juin 2024	
\$	
ACTIFS FINANCIERS	
Subvention de fonctionnement à recevoir	104 523 143
Subvention d'investissement à recevoir	1 060 735 503
Subvention à recevoir - Financement	62 218 061
Débiteurs	10 660 372
Stocks destinés à la revente	272 100
Placements de portefeuille et prêts	10 000
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	1 238 419 179
PASSIFS	
Découvert bancaire	1 716 547
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention	30 538 438
Créditeurs et frais courus à payer	212 271 579
Subvention d'investissement reportée	1 131 606 397
Revenus perçus d'avance	5 607 265
Provisions pour avantages sociaux	35 296 454
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	761 361 038
Passif au titre des sites contaminés	66 796 211
Autres passifs	239 916 691
TOTAL DES PASSIFS	2 485 110 620
DETTE NETTE	-1 246 691 441
ACTIFS NON FINANCIERS	
Immobilisations corporelles	1 253 984 933
Stocks de fournitures	3 767 153
Charges payées d'avance	4 202 903
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	1 261 954 989
EXCÉDENT ACCUMULÉ	15 263 548

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

■ Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	742 268,61	5,00	742 273,61	476
2. Personnel professionnel	937 179,78	4 899,48	942 079,26	721
3. Personnel enseignant	5 881 160,77	66 633,08	5 947 793,85	7 632
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	3 628 472,23	35 388,08	3 633 860,29	4 547
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	774 636,08	36 406,96	811 043,04	687
Total en heures	11 963 717,47	143 332,58	12 107 050,05	14 063

■ Résumé du niveau de l'effectif du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	12 337 165,23
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	12 107 050,05
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	-230 115,18
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non <i>(si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)</i>	Oui

La cible annuelle établie par le MEQ a été revue en 2023-2024 en prenant compte des investissements consentis par le gouvernement du Québec pour cette période. L'année scolaire 2023-2024 a été marquée, notamment par les moyens de pression exercés par le personnel syndiqué (grèves) dans le cadre des négociations pour le renouvellement des conventions collectives.

Cet élément justifie à lui seul le fait que les heures rémunérées au CSSMB ont été inférieures à celles de la cible fixée par le MEQ en 2023-2024.

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	3	139 525,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	101	13 707 559,05 \$
Total	104	13 847 084,05 \$

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

- **Maintien de l'actif immobilier**

2022-2023 (Année précédente)	2023-2024 (Année de reddition de comptes)		
	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies ni engagées
29 607 686 \$*	19 469 428 \$**	53 252 071 \$	23 305 842 \$

*L'approbation des projets liés à l'enveloppe budgétaire a été confirmée en février 2023 – allocation de 63 642 977 \$.

**L'approbation des projets liés à l'enveloppe budgétaire a été confirmée en février 2024 – allocation de 85 770 516 \$.

4.5.2 Ressources informationnelles

Le CSSMB investit dans l'acquisition de matériel informatique et dans l'amélioration de ses ressources informationnelles, tant à des fins pédagogiques qu'administratives.

- Investissement de 3 936 457 \$ dans l'achat et l'installation d'équipements technologiques dans les établissements scolaires. Cette somme réaffirme l'engagement du CSSMB à améliorer l'expérience éducative et technologique des élèves et du personnel. La somme a été principalement utilisée pour moderniser les outils pédagogiques, notamment en renouvelant les équipements des élèves, les ordinateurs portables des membres du personnel enseignant et en remplaçant les tableaux numériques interactifs. Ces améliorations contribuent à créer un environnement d'apprentissage plus dynamique et interactif dans les classes.
- Investissement de 675 771 \$ dans la modernisation des équipements dans les CFP. Cette somme permet de renouveler les équipements utilisés par les élèves, de fournir de nouveaux ordinateurs portables aux membres du personnel enseignant, d'améliorer l'infrastructure réseau et de remplacer les tableaux numériques interactifs (TNI). Ces

améliorations contribuent significativement à l'amélioration de l'environnement éducatif et à la qualité de l'enseignement offert.

- Ajout de 572 631\$ au budget de fonctionnement pour répondre aux exigences matérielles des services administratifs. Ce montant couvre également les licences associées à l'utilisation des logiciels administratifs; des outils essentiels pour assurer l'efficacité de l'ensemble du personnel administratif du CSSMB.
- Octroi de 1 005 032 \$ pour la modernisation et le remplacement des équipements au sein des infrastructures informatiques, garantissant ainsi une technologie de pointe au service de la communauté éducative.

Annexe 1
Code d'éthique et de déontologie

RÈGLES DE RÉGIE INTERNE COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE MONTRÉAL

Québec 

Table des matières

Préambule	3
1. Objectif et fonction	3
2. Confidentialité et conflit d'intérêts	3
3. Réunions	4
4. Communications	5
5. Quorum et vote	6
6. Rôles et responsabilités de certains membres	6
 ANNEXE A.....	 7
ANNEXE B.....	8

Préambule

Le Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (ci-après le « **CEED** ») détient les pouvoirs et exerce les fonctions qui lui sont attribués par le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (Loi sur l'instruction publique, L.R.Q., chapitre C-13.3)* (ci-après le « **Règlement** »).

Le CEED établit les présentes règles de régie interne dans le but d'en assurer son bon fonctionnement, le tout dans le respect des modalités prescrites par le Règlement.

Les présentes règles de régie interne ne peuvent prévoir des éléments contraires à la *Loi sur l'instruction publique* ou tout autre encadrement légal applicable et ne peuvent avoir pour effet de créer du droit.

1. Objectif et fonction

- 1.1 Les présentes règles de régie interne permettent de préciser le rôle et les responsabilités du CEED et de ses membres, ainsi que le déroulement de ses réunions.
- 1.2 Le CEED est institué en vertu du Règlement afin d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au Règlement.

2. Confidentialité et conflit d'intérêt

- 2.1 Les membres du CEED s'engagent à préserver et à conserver la confidentialité des informations et des documents qui seront mis à leur disposition ou autrement portés à leur connaissance dans le cadre de leurs activités ou dans l'exercice de leurs fonctions au sein du CEED.
- 2.2 Les membres du CEED doivent utiliser les renseignements personnels ou tout autre renseignement de nature confidentielle que pour les fins exclusives d'étude et d'analyse de dossiers qui relèvent du CEED.
- 2.3 Les membres du CEED doivent disposer des documents confidentiels en toute sécurité.
- 2.4 Conformément au Règlement, les membres du CEED ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci.
- 2.5 Les membres du CEED doivent s'abstenir de se placer dans une situation de conflit d'intérêt ou dans une situation qui pourrait s'apparenter à une situation de conflit d'intérêt. Cette obligation comprend celle de déclarer tout conflit d'intérêt potentiel ou même toute situation pouvant contrevenir à l'article 2.4 des présentes règles de régie interne.
- 2.6 Les membres du CEED remplissent annuellement la déclaration d'intérêts proposée en Annexe A.

3. Réunions

3.1 Le CEED se réunit au moins deux (2) fois par année scolaire, soit en début d'année scolaire et vers la moitié de l'année scolaire.

3.2 Au plus tard le 30 septembre, le CEED doit remettre trois (3) bilans de ses activités de la précédente année scolaire, soit un (1) bilan pour chacun des trois (3) centres de services scolaires. Ce bilan doit comprendre les informations suivantes :

3.2.1 Le nombre de cas traités ;

3.2.2 Le suivi apporté à chacun des cas traités ;

3.2.3 Les manquements constatés par le CEED ;

3.2.4 Les sanctions imposées ;

3.2.5 Le nom des membres du conseil d'administration dont le mandat a été révoqué au cours de l'année scolaire visée.

3.3 Le CEED se rencontre également à chaque fois qu'il reçoit une information concernant un comportement susceptible de contrevenir au Règlement.

3.4 Lorsque le CEED reçoit une information concernant un comportement susceptible de contrevenir au Règlement, le CEED doit suivre les étapes suivantes :

3.4.1 Le CEED doit d'abord se prononcer sur la recevabilité de la dénonciation dans un délai de quinze (15) jours de sa réception. Le CEED informe alors l'auteur de la dénonciation et le membre visé par la dénonciation de sa décision sur la recevabilité de ladite dénonciation.

3.4.2 Si le CEED ne rejette pas la dénonciation, il entreprend une enquête et doit permettre au membre visé par la dénonciation de présenter ses observations écrites.

3.4.3 Après avoir mené son enquête, le CEED rend ses conclusions relativement à la dénonciation reçue dans un délai de 30 jours suivant sa décision d'entreprendre une enquête.

3.4.3.1 Si le CEED conclut que le membre visé par la dénonciation n'a pas contrevenu au Règlement, il informe l'auteur de la dénonciation et le membre visé, par écrit.

- 3.4.3.2 Si le CEED conclut que le membre visé a contrevenu au Règlement, il transmet sans délai un rapport au secrétaire général concerné et au membre visé, lequel comprend les motifs à l'appui de ses conclusions et de ses recommandations, tout en préservant l'identité de l'auteur de la dénonciation.
 - 3.4.3.3 Le secrétaire général dépose ce rapport à la prochaine séance du conseil d'administration de son centre de services scolaire.
- 3.5 Le CEED se rencontre également lorsque le président d'un des trois (3) conseils d'administration visés par les présentes règles de régie interne transmet au CEED toute information en lien avec une poursuite intentée contre un membre du conseil d'administration.
- 3.6 Le CEED se rencontre aussi sur demande du président d'un des conseils d'administration ou sur demande d'un des secrétaires généraux afin d'émettre une recommandation visant à relever provisoirement un membre du conseil d'administration de ses fonctions dont le comportement est susceptible de contrevenir au Règlement ou lorsque l'urgence ou la gravité de la situation le justifie.
- 3.6.1 Le CEED doit alors suivre les étapes suivantes pour les situations visées aux articles 3.5 et 3.6 :
 - 3.6.1.1 Le CEED se rencontre dans les meilleurs délais, mais au plus tard dans les cinq (5) jours suivant la réception de l'information visée par ces articles.
 - 3.6.1.2 Le CEED a sept (7) jours pour émettre sa recommandation au conseil d'administration concerné.
- 3.7 Le CEED peut tenir ses réunions en mode virtuel et mener ses enquêtes en mode virtuel ou en présentiel, selon son choix.

4. Communications

- 4.1 Les membres du CEED communiquent principalement par l'entremise du secrétaire général concerné par la demande.
- 4.2 Le secrétaire général concerné assiste le CEED dans le cadre de son enquête en communiquant à son président toutes les informations nécessaires ou demandées en lien avec le dossier qui lui est soumis, incluant les coordonnées des personnes concernées.

5. Quorum et vote

- 5.1 En cas d'absence d'un membre à une réunion, le substitut désigné peut y participer en lieu et place du membre et pour toute la réunion ou tout le dossier, exercer les fonctions et pouvoirs de ce dernier.
- 5.2 Dans l'éventualité où le président du comité est dans l'impossibilité d'agir pour un dossier, les autres membres, incluant le membre substitut, désignent parmi eux une personne qui assumera la présidence pour toute la durée du dossier.
- 5.3 Les trois membres du CEED doivent se prononcer sur une plainte ou sur une demande reçue en vertu des articles 3.5 et 3.6 des présentes règles de régie interne.

6. Rôles et responsabilités de certains membres

6.1 Président

- 6.1.1 Il est nommé annuellement lors de la première réunion du CEED, à la majorité des voix exprimées par les membres.
- 6.1.2 Il dirige les réunions du comité et maintient l'ordre.
- 6.1.3 Il se rend disponible s'il est convoqué par un des trois (3) conseils d'administration pour présenter les conclusions ou les recommandations du CEED ou pour obtenir plus de détails à cet égard.

6.2 Secrétaire

- 6.2.1 Le secrétaire général convoque les membres du CEED lorsque nécessaire ou lorsque demandé par le président du CEED, en collaboration avec le président du CEED.
- 6.2.2 Le secrétaire général dresse le compte rendu des réunions du CEED, lesquels sont consignés dans un registre tenu à cette fin.
- 6.2.3 Le secrétaire général peut se faire assister par un membre du personnel de son Centre de services scolaire lors des réunions du CEED.

- 6.2.4 Le secrétaire général doit noter entre autres, l'objet des discussions, le suivi des propositions, les décisions prises quant aux recommandations à émettre, les présences et les absences ainsi que l'heure de l'ouverture et de la levée de la réunion.
- 6.2.5 Le compte-rendu est lu et approuvé par les membres qui étaient présents à la réunion visée dans le cadre de la réunion qui suit.
- 6.2.6 Un modèle de compte-rendu est proposé en Annexe B.

ANNEXE A

DÉCLARATION ANNUELLE D'INTÉRÊTS DES MEMBRES DU COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGOYS
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE MONTRÉAL



PRÉAMBULE

Conformément aux principes de saine gouvernance, le membre du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie (ci-après « **CEED** ») doit déclarer tout intérêt susceptible de le placer en situation de conflit d'intérêt, ainsi que toute situation susceptible de contrevenir à l'article 26, al. 3 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (ci-après le « **Règlement** »).

Le membre du CEED doit déclarer les renseignements requis au présent document qui sont à sa connaissance personnelle.

Cette déclaration est déposée auprès des secrétaires générales des trois centres de services scolaires concernés. Elle est complétée annuellement ou dès que survient un changement susceptible de créer une situation de conflit d'intérêt.

Il est de la responsabilité du membre du CEED de tenir à jour sa déclaration annuelle d'intérêts en tout temps, et ce, dès qu'un changement survient dans sa situation.

TYPE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

- Déclaration de début de mandat
- Déclaration annuelle
- Déclaration de changement de situation en cours de mandat

DÉCLARATION

Je, _____, en ma qualité de membre du CEED, déclare, par la présente :

1. INTÉRÊTS

1.1 INTÉRÊTS PERSONNELS :

Je déclare détenir des intérêts personnels (créances, participations ou tout autre intérêt pécuniaire ou moral) dans des personnes morales, des sociétés, des entreprises ou des organismes qui seraient susceptibles de me placer en situation de conflit d'intérêts ou en apparence de situation de conflit d'intérêts :

Intérêts : _____

Modalités d'atténuation mises en place, si intérêt : _____

1.2 INTÉRÊTS DES PERSONNES LIÉES (enfant, conjoint, parent, personne avec qui je cohabite, associé ou personne morale dont je suis administrateur ou que je contrôle) :

Je déclare qu'une ou des personnes qui me sont liées détiennent des intérêts personnels (créances, participations ou tout autre intérêt pécuniaire ou moral) dans des personnes morales, des sociétés, des entreprises ou des organismes qui seraient susceptibles de me placer en situation de conflit d'intérêt ou en apparence de situation de conflit d'intérêt :

Nom de la personne liée : _____

Lien de parenté : _____

Intérêts : _____

Modalités d'atténuation mises en place, si intérêt : _____

Nom de la personne liée : _____

Lien de parenté : _____

Intérêts : _____

Modalités d'atténuation mises en place, si intérêt : _____

2. PERSONNES LIÉES:

Je déclare ne pas être membre du conseil d'administration ou employé d'un centre de services scolaire ou liés à une personne qui est membre du conseil d'administration ou employé d'un centre de services scolaire.

ATTESTATION

J'atteste que les renseignements donnés sont exacts et que je n'ai aucune autre information pertinente à communiquer en rapport avec la présente déclaration. De plus, j'aviserai les secrétaires généraux des centres de services scolaires concernés de tout changement au cours de l'année scolaire visée.

En foi de quoi, j'ai signé à _____
ce _____ jour du mois de _____ 20__.

Signature du membre du CEED

ANNEXE B

Compte rendu
Titre du comité

JJ/MM/AAAA / Heure / Mode de rencontre (visioconférence, emplacement)

Membres (cocher les membres présents)	
<input type="checkbox"/> Prénom, Nom, titre, nom du service <input type="checkbox"/> Prénom, Nom, titre, nom du service	<input type="checkbox"/> Prénom, Nom, titre, nom du service <input type="checkbox"/> Prénom, Nom, titre, nom du service
Invités	
Prénom, Nom, titre, nom de l'organisation Prénom, Nom, titre, nom de l'organisation	Prénom, Nom, titre, nom de l'organisation

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
1.	Ouverture de la séance	Présence de X personnes; le quorum est atteint.		Sans objet -- Fait F Non fait NF En réalisation ER

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
2.	Mot de bienvenue et vérification des présences	L'assemblée débute à		
3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	Mme M. procède à la lecture de l'ordre du jour suivie par la proposition d'adoption de Mme M. et appuyée par Mme M. Prise de décision (Adoption / Report / Refus)		
4.	Adoption du compte-rendu du (date de rencontre précédente)	Mme M. propose l'adoption et Mme M. appuie la proposition. Prise de décision (Adoption / Report / Refus)		
5.	Points de suivi du (date de la dernière rencontre)			
6.	...			
7.	Questions diverses			

N°	Points à l'ordre du jour	Documents, notes et décisions	Point(s) de suivi Responsable(s) du suivi	Réalisation
8.	Levée de la séance et date de la prochaine rencontre			